

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



CANTON DE VALENCIENNES-SUD
MAIRIE DE MONCHAUX SUR ÉCAILLON
(59224)

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un février à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, FAUQUEUX Anne-Marie, METAYER Jean-Maurice, DUJARDIN Stéphane, FLATRES Pascal, GOURDIN Alison, LUBERDA Sandrine, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique.

Absents : BURTIN Françoise, SALIGOT Roger.
Pouvoirs de HAMIEAU Maud à FLATRES Pascal.
Pouvoir de ARNOULD Michel à HENNION Éric.

Secrétaire de séance : TAISNE Dominique.

Date de convocation : 15/02/2018

Date d'affichage : 15/02/2018

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Aucunes remarques ni observations

- Création du poste d'agent de Maîtrise,
- Autorisation de recrutement d'un adjoint administratif principale de seconde classe avec ou sans concours,
- Validation des 2 devis de la SARL PATRIARCA,
- Délibération pour la vente du matériel de la salle des fêtes,
- Fiscalisation SIDEN SIAN année 2018.

N° 2018DELIB0005 : Création du poste d'agent de maitrise (11 voix pour).

Arrivée de Madame FAUQUEUX.

M. Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au

Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise suite à la nomination au titre de la promotion interne d'un agent communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer un emploi relevant du grade d'agent de maîtrise au 1^{er} avril 2018.

N° 2018DELIB0006 : Recrutement d'un adjoint administratif principal de seconde classe (12 voix pour).

Suite à la mutation de la secrétaire de Mairie, au 01^{er} janvier 2018 sur une autre commune, Monsieur le maire propose de recruter un agent avec ou sans concours au grade d'adjoint administratif principal de seconde classe et de déposer une offre d'emploi sur le site du CDG 59 auprès de la bourse de l'emploi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de recruter un agent administratif principal de seconde classe au 1^{er} septembre 2018.

N° 2018DELIB0007 : Validation des 2 devis pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes de la SARL ATELIER PATRIARCA FRERES (13 voix pour).

Arrivée de Monsieur SILLE.

Suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, la SARL Atelier Patriarca frères, titulaire du marché menuiseries intérieures-extérieures bois / signalétiques a proposé 2 devis :

- remplacement de 3 portes pour un montant de 7237.40 €.
- remplacement de la porte de la cave pour un montant de 607.20 €.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la validation de ces 2 devis.

N° 2018DELIB0008 : Vente du matériel de la salle des fêtes : lave-vaisselle, four électrique et plonge (13 voix pour).

Suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, considérant que le four électrique, le lave-vaisselle et la plonge vue leur état ne répondent plus aux besoins, il convient de les vendre.

Considérant que le prix de vente a été fixé à 500 €, détaillé comme suit :

- Lave-vaisselle 200 euros,
- Plonge 100 euros,
- Four électrique 200 euros.

Le prix de la cession n'étant pas assujetti à la TVA compte tenu de l'affectation première du matériel à une mission de service public ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise la vente du matériel ci-dessus au prix fixé de 500 € et sa sortie de l'inventaire communal ;
- Autorise le maire a signé tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

N° 2018DELIB0009 : Validation du devis de l'église de la SARL PATRIARCA FRERES (13 voix pour).

Suite aux travaux de réparation maçonnerie de l'église, la SARL Atelier Patriarca frères, a proposé le devis suivant :

- Réparation maçonnerie sur 4 œils de bœuf pour un montant de 1710.00 €.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la validation de ce devis.

N° 2018DELIB00010 : Fiscalisation SIDEN SIAN année 2018 (12 voix pour).

Cette délibération est à annuler au prochain Conseil suite à une erreur.

A redélibérer au prochain Conseil Municipal en précisant que l'assemblée accepte bien la fiscalisation.

Le Maire,

Bernard DE MEYER



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard DE MEYER', written over the official seal.